



Le comité « NON au règlement sur la réclame » veut promouvoir la diversité et présente des arguments contre l'obligation du bilinguisme à Bienne

La ville de Bienne souhaite réviser son règlement sur la réclame. Elle prévoit notamment depuis peu l'obligation d'afficher toutes les réclames de la ville dans les deux langues officielles, le français et l'allemand. Les affiches unilingues, les slogans publicitaires en anglais ou les messages multilingues seraient totalement interdits et sanctionnés à titre d'infractions. Selon le comité « Non au règlement sur la réclame », il s'agit d'une interdiction de publicité unique à l'échelle internationale, avec des répercussions négatives. Le comité d'opposition, largement soutenu, est composé d'associations publicitaires nationales ainsi que de partis locaux (UDC, PLR, PVL, PRR), de l'Union du commerce et de l'industrie, de PME biennoises et d'autres représentants, comme le Club de hockey sur glace de Bienne (HCB). Les opposants et opposantes au règlement sur la réclame veulent promouvoir la valorisation de la diversité et critiquent en particulier l'obligation du bilinguisme. Aujourd'hui, le comité du NON a présenté à Bienne ses arguments et sa campagne contre le projet qui sera soumis au vote le 18 juin 2023.

Biel-Bienne est une ville bilingue et tolérante. Toutefois, outre le français et l'allemand, bien d'autres langues sont parlées dans la ville. Le nouveau règlement sur la réclame ne fait pas référence aux panneaux de signalisation, aux panneaux autoroutiers ou aux informations officielles bilingues, mais aux enseignes (lumineuses) ainsi qu'aux surfaces publicitaires commerciales. Pourtant, aujourd'hui déjà, environ le tiers des affiches à Bienne sont volontairement et sans contrainte conçues en français et les deux tiers en allemand. Cette proportion n'est pas encore suffisante pour les responsables de la ville de Bienne et constitue l'une des principales raisons de l'« Article 5 » controversé sur le bilinguisme dans le nouveau règlement.

« Après vingt ans, rien ne s'oppose en principe à une actualisation du règlement existant sur la publicité. Seulement, le nouvel « Article 5 » va trop loin. On exige désormais de l'économie locale et nationale que les affiches à Bienne soient « impérativement » conçues dans les deux langues officielles, à savoir le français et l'allemand », explique Roland Ehrler, directeur de la SWA et codirecteur du comité d'opposition. D'autres langues, comme l'italien ou l'anglais, seraient ainsi de facto interdites. Des slogans comme celui du HCB « Ici c'est Bienne ! » sont également concernés. Celui-ci devrait désormais toujours être traduit en allemand : « Hier ist Biel ! » Cela n'a aucun sens et n'est absolument pas souhaitable. Des entreprises, telles que Nespresso (« What else ? »), Omega (« Mission to Moon ») ou Nike (« Just do it ! »), qui conçoivent leurs accroches publicitaires en anglais pour le monde entier, seraient également concernées. « Les auteurs n'ont probablement pas pensé à cela et s'étonnent maintenant quelque peu de la résistance d'un comité interpartis, de l'économie et même du HCB », explique Nadja Mühlemann, directrice de l'AWS et codirectrice du comité d'opposition. Bien que ces arguments aient été mis en avant ces dernières années dans les recours déposés par des associations contre la ville, l'administration n'a pas retiré du règlement l'« Article 5 contraignant » sur le bilinguisme et n'était pas prête à faire le moindre compromis à cet égard.

Il appartient donc maintenant à la population biennoise, ouverte sur le monde, de décider s'il y aura encore à l'avenir des affiches et des réclames dans d'autres langues à Bienne et si des slogans unilingues comme « Ici c'est Bienne » seront bientôt interdits.



Problématique considérée sous cinq angles différents

Le comité combat l'obligation du bilinguisme et plaide en faveur des cinq mesures suivantes :

1. Préserver la liberté linguistique et artistique

Le nouveau règlement sur la réclame constitue une atteinte aux droits fondamentaux constitutionnels et viole le principe de proportionnalité à plusieurs égards. Même un slogan comme « Ici c'est Bienne » devrait être traduit parallèlement en allemand « Hier ist Biel ». Les affiches en italien, en anglais ou dans d'autres langues seraient interdites.

2. Le bilinguisme doit rester facultatif

Des personnes cosmopolites originaires de 120 pays différents vivent à Bienne et parlent 70 langues différentes. Cette diversité est basée sur la tolérance et mérite le respect. L'obligation d'utiliser deux langues officielles pour les réclames produit l'effet inverse.

3. Éviter les coûts pour le commerce local

Le nouveau règlement sur la réclame oblige les annonceurs à faire de la publicité dans deux langues, même si, pour certaines raisons, ils ne veulent communiquer que dans une seule langue et atteindre un groupe cible choisi.

4. Assurer les recettes publicitaires biennoises

Le comité part du principe que les restrictions du nouveau règlement sur la réclame entraîneront une diminution des publicités à Bienne et généreront donc moins de recettes pour la ville.

5. Mettre fin à la police de la réclame

Ceux qui prescrivent le bilinguisme dans les règlements pour les affichages doivent également contrôler le bilinguisme pour s'assurer qu'il est bien respecté, sans quoi il y aura de l'arbitraire de la part des autorités. Nous disons NON à de nouveaux contrôles et à une police de la réclame.

Revendications : NON au nouveau règlement sur la réclame sous cette forme

L'« Article 5 » imposant une conception bilingue doit être supprimé : « *Toutes les réclames doivent être conçues dans les deux langues officielles, conformément au principe du bilinguisme consacré par la Constitution cantonale et pratiqué à Bienne* ». Le comité s'efforce activement de promouvoir le bilinguisme de manière volontaire, en garantissant la liberté linguistique et artistique dans la publicité. Le comité appelle donc la population biennoise à glisser un NON dans l'urne le 18 juin pour le règlement sur la réclame sous cette forme.

Comité « NON au règlement sur la réclame »

Local: UDC Bienne, PLR Bienne, Parti Radical Romand Bienne, PVL, PME biennoises, UCI Bienne ainsi que le EHC Bienne.

National: Publicité extérieure Suisse (AWS), Association Suisse des Annonceurs (ASA), Communication Suisse (KS/CS) et Promarca.D

Début de la campagne

La campagne « Pas de contrainte linguistique à Bienne » s'engage pour la diversité et l'ouverture au monde. Elle démarre fin mai avec des affiches et des spots numériques, des flyers d'information seront envoyés dans tous les ménages biennois. Les 3 et 10 juin, des stands réunissant des représentants du comité d'opposition se tiendront sur la place centrale et à la gare CFF de Bienne. Un site Web offre des informations approfondies et des voix personnelles du comité interpartis.

De plus amples détails figurent sur le site www.vielfalt-biel.ch

Communiqué de presse
Embargo, 26 mai 2023, 9.30h



Contact pour les professionnels des médias

Comité « NON au règlement sur la réclame »

Nadja Mühlemann, directrice de l'AWS et codirectrice du comité d'opposition,
Tél. +41 58 220 70 71, e-mail office@ausserwerbung-schweiz.ch

Roland Ehrler, directeur de la SWA et codirecteur du comité d'opposition,
Tél. +41 44 363 18 38, e-mail roland.ehrler@swa-asa.ch